



Coordination des syndicats de SGE

INTERESSEMENT POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES... CELA NE VAUT PAS DU SALAIRE SOCIALISE !!!

La dernière réunion paritaire concernant le contrat d'intéressement pour les années 2013-2014-2015 s'est déroulée le vendredi 21 juin et, en ce jour de fête de la musique, la **délégation CGT l'a joué haut et fort en défendant l'intérêt de tous les salariés !**

Nous restons quand même sur notre position de fond, défendre le salaire socialisé plutôt que l'intéressement.

A titre d'exemple sur les 3 dernières années, c'est près de 18 000 000 d'euros pour lesquels il n'y a pas ou peu de cotisations sociales. C'est plus de 7 000 000 d'euros qui n'iront pas à la sécurité sociale pour garantir notre système de santé et surtout, nos retraites à l'avenir, **surtout en cette période où il est dit par le Gouvernement, le Médef et certaines organisations syndicales que l'on devra travailler plus longtemps.**

Mais, nous le rappelons, nous avons mandat par nos syndiqués pour négocier et nous l'avons fait.

Il s'agissait pour la délégation CGT, de faire les propositions permettant en quelque sorte de lisser l'accord.

Il n'était pour nous par normal qu'il y ait des écarts aussi importants entre les usines et même, à l'exemple de Chalon, un tel écart entre l'usine et la DRTD ! La moyenne a bon dos... !

Après plusieurs heures de négociation et de calculs « mathématiques », nous sommes presque revenus à la case départ. La base de calcul sur le taux de résultat d'exploitation reste le même sur la base des chiffres des 3 dernières années 2010-2011-2012 mais, nous avons quand même réussi collectivement à faire bouger les chiffres globaux de la partie variable.

Elle reste à 1200 euros qui sont répartis pour 400 euros sur la sécurité (300 euros sur le TF5 et 100 euros sur le TF2), 400 euros sur le rendement et 400 euros sur la qualité.

Sur ce sujet, nous avons fait remarquer à la direction que ces « objectifs » étaient illisibles pour la plupart des salariés, mais surtout bien souvent, inatteignables sauf sur le TF5 (il faut en fait que 75 % des TF5 déclarés à hauteur d'un par salarié, soit réglé).

De fait, si aucune usine n'atteint les objectifs, chacun prend 1200 euros !

Quelques chiffres démonstratifs par rapport au nouvel accord :

- Avec un taux de RE à 10 %, c'est 3 034 euros en moyenne par salarié ;
- Avec un taux de RE à 12 %, c'est 3 402 euros en moyenne par salarié ;
- Avec un taux de RE à 14 %, c'est 3 768 euros en moyenne par salarié.

En sachant que la moyenne du taux du RE des années 2010-2011-2012 était de 12,3 % et que ces chiffres sont une moyenne en générale.

Sur la base de ces propositions, et simplement parce que **pour toucher l'intéressement, il faut que la CGT soit signataire**, la délégation CGT est favorable à la signature de cet accord.

Avec, bien entendu, toutes les réserves que nous avons exprimées dans ce tract.

RAPPEL : La CGT à la veille de la vente de Verallia, représente 53 % des voix tous collègues confondus. Ce qui signifie que la Direction Générale est très à l'écoute de nos propositions, en tient forcément compte car sans notre signature avec notre droit d'opposition, aucun accord ne peut se faire sans nous... Et, le rapport de Force que nous représentons, la négociation c'est bien, l'action c'est mieux !!!

Montreuil le 21/06/2013.

